



Refondation, simple ravalement de façade ou démolition ?

Enfin les « principaux points noirs » de la « refondation » sont ceux qui provoqueraient un abaissement des exigences et donc du niveau des élèves ou qui dégraderaient l'efficacité de l'enseignement dispensé par les professeurs. **Sur tous ces sujets le danger est bien réel.**

Le grand chantier de la refondation nous laisse perplexes.

Vous trouverez ci-joint un tableau récapitulatif qui fait le point sur les thèmes abordés lors de la concertation : propositions du rapport, annonces du Président de la République et du ministre de l'Éducation nationale accompagnées de nos analyses et demandes.

Mais on nous explique en haut lieu que lorsqu'une proposition du rapport n'est pas reprise dans les discours officiels, cela ne veut pas dire pour autant qu'elle ne sera pas mise en œuvre à moyen terme.

Donc toutes les propositions contenues dans le rapport sont susceptibles d'être mises en œuvre !

Alors, refondation, simple ravalement de façade ou ... démolition ? Probablement les trois à la fois.

Dans la partie véritable « refondation », c'est-à-dire mesures à nos yeux susceptibles d'améliorer sensiblement le fonctionnement du service public d'éducation, citons :

- la création de 60 000 postes en cinq ans ;
- la volonté de recréer une véritable formation professionnelle ;
- la priorité donnée à l'École primaire ;
- la professionnalisation des Assistants vie scolaire
- le rétablissement de la sectorisation.

Au rang de **simple ravalement de façade** de ce qui existe déjà nous classons, sous réserve d'informations plus précises :

- la santé des élèves ;
- la vie scolaire et l'éducation à la citoyenneté ;
- la mise en place d'un référent pour lutter contre le décrochage scolaire ;
- la réforme de l'éducation prioritaire ;
- la « gouvernance » renouée ou de nouveaux Conseils remplaceront les anciens mais où le Conseil d'administration sera toujours dessaisi de décisions essentielles au bon fonctionnement de l'établissement.

Pour l'instant, ces sujets n'ont pas le traitement qu'ils méritent.

raient un abaissement des exigences et donc du niveau des élèves ou qui dégraderaient l'efficacité de l'enseignement dispensé par les professeurs. **Sur tous ces sujets le danger est bien réel.**

- La cassure du second degré qui résulterait du rattachement du collège à l'école d'une part et de la création d'un bloc bac-3/bac+3 d'autre part ;
- Le renforcement du collège unique qui découle de plusieurs mesures ;
- Le renforcement du socle commun qui conduirait à l'instauration « d'établissements du socle » et primariserait le collège ;
- L'allongement du temps de présence hebdomadaire et du nombre de semaines travaillées ;



La refondation s'invite sur la façade du ministère ... souhaitons qu'elle ne reste pas une refondation ... de façade.

- La redéfinition des missions des enseignants et la restriction de la liberté pédagogique ;
- Le remplacement de certaines disciplines par des champs disciplinaires ;
- Le remplacement du DNB par un « diplôme de compétences » et la transformation du baccalauréat en simple examen de fin de scolarité ;
- L'absence de revalorisation.

La FAEN s'opposera avec la plus grande vigueur à ces dernières évolutions avant, pendant ou après le vote de la loi.

Luc Chatel avait rêvé d'hypertrophier le socle commun, de créer des établissements du socle, d'augmenter le temps de travail des enseignants. Vincent Peillon va-t-il réaliser ses rêves ?

Ce serait une nouvelle version du changement dans la continuité.

Morale laïque : questions de méthode

Le ministère de l'Éducation nationale a demandé à une commission composée de 3 personnalités⁽¹⁾ de réfléchir à la mise en place de la morale laïque à l'école avant la remise d'un rapport en mars 2013.

Les enjeux : la tâche n'est pas aisée car beaucoup de choses se font déjà à l'école, en particulier à **l'école primaire et au collège**. L'enjeu principal consistera, d'après Alain Bergounioux, à « mieux penser [cet enseignement] **dans sa continuité**, de l'école jusqu'au lycée ».

De plus, il faudra veiller à la **cohabitation** avec l'Éducation civique, juridique et sociale (ECJS) qui, depuis 2001, est au programme en lycée.

La démarche : la commission réalisera un **état des lieux** de ce qui se pratique déjà dans les établissements et observera ce qui existe dans les autres pays d'Europe, notamment en Belgique qui propose un « enseignement non confessionnel de la morale » et au Québec. De début novembre à mars, la commission pratiquera **des auditions** de personnalités qualifiées (enseignants, chercheurs...).

Le commentaire syndical :

Le SNCL-FAEN est a priori favorable à tout ce qui peut contribuer à **l'amélioration du climat scolaire** dans les établissements. Nous nous prononcerons sur les propositions qui seront faites mais nous ne sommes pas favorables à des **tâches supplémentaires** qui viendraient **s'ajouter** aux emplois du temps des professeurs déjà lourdement chargés.

(1) Alain Bergounioux, IGEN, Laurence Loeffel, professeur des Universités en sciences de l'éducation, Remy Swarts, Conseiller d'Etat et professeur.

RAPPEL

Lire en pièce jointe :

LOI D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION POUR L'ÉCOLE
(Synthèse du dossier)

Les salaires des professeurs français

Une récente enquête internationale en atteste : les professeurs français sont champions du monde ...des bas salaires.

D'après l'annuaire européen Eurydice, les salaires des enseignants se caractérisent par une **nette hiérarchie**. C'est ainsi qu'entre les enseignants du primaire et du secondaire, ou entre les enseignants et les chefs d'établissement, il existe des écarts qui peuvent aller **du simple au triple**, par exemple, entre enseignants et chefs d'établissement en Angleterre.

Ces mêmes inégalités se retrouvent à **l'intérieur des corps de professeurs** européens : un professeur des écoles du Luxembourg peut gagner de 65000 à 116 000 euros par an alors que son homologue français percevra **de 23 à 45 000 €**.

On peut tirer de cette étude plusieurs enseignements :

Les salaires **des professeurs français débutants sont parmi les plus bas d'Europe** de l'ouest, similaires aux salaires anglais ou italiens mais plus faibles que les salaires espagnols ou ceux d'Europe du nord. Mais ils sont aussi parmi les plus jeunes des enseignants européens avec un salaire inférieur.

Les rémunérations **de fin de carrière** sont, en revanche, dans notre pays, **semblables** à la plupart des pays européens.

Autre particularité : les professeurs français sont **les seuls de l'OCDE** (avec les Japonais) à avoir vu, entre 2000 et 2010, leur pouvoir d'achat **régresser fortement** alors que partout ailleurs les enseignants gagnaient en niveau de vie (autour de 20 % voire beaucoup plus).

Les salaires des enseignants français, sont aussi atypiques dans **leur écart avec le salaire moyen d'un diplômé de l'enseignement supérieur** : ainsi, quand dans certains pays, devenir enseignant signifie **gagner** en niveau de vie, en France, un diplômé qui se destine aux métiers de l'enseignement verra ses perspectives de rémunération **baisser fortement** par rapport à la moyenne des diplômés du supérieur.

Notre commentaire

*Le Président de la République et le ministre de l'Éducation nationale ont affirmé placer l'Éducation **au cœur de leur projet** politique. Pour la **FAEN**, prétendre valoriser le métier d'enseignant, lui redonner toute la considération qu'il mérite dans la société **sans augmenter les rémunérations serait une grave erreur et reviendrait à se moquer des professeurs.***

*Parce que l'indispensable **attractivité** du métier d'enseignant passe aussi par une **amélioration du niveau de vie** de ceux qui l'exercent, la **FAEN** demande une **revalorisation significative des salaires non seulement des enseignants mais de tous les personnels de l'Éducation nationale ainsi que la récupération du pouvoir d'achat perdu.***



LOI D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION POUR L'ECOLE (Synthèse du dossier)

Concertation sur la « Refondation de l'école »	Discours Président de la République 9 octobre 2012	Discours Peillon le 11-10-2012	Position FAEN
	<p><u>GÉNÉRALITÉS ET INCLASSABLES</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La première vocation de l'Ecole est de transmettre des connaissances. 2. Placer le savoir au plus haut de la hiérarchie des valeurs. 3. Donner aux élèves un encadrement plus élevé, des professeurs mieux formés et un budget sanctuarisé malgré les contraintes budgétaires. C'est avec cet esprit que s'inscrit mon engagement de créer 60 000 postes sur le quinquennat. 4. Dès cette année et pour chacune des 5 années à venir, ce sont près de 10 000 postes qui seront créés. 5. Approbation du projet d'enseigner la morale laïque. 	<p><u>Calendrier de la loi :</u> Rédaction de la loi d'ici début novembre. 12 ou 19/12 conseil des ministres. Débat parlementaire – janvier 2013.</p> <p>Budget sanctuarisé sur l'ensemble du quinquennat.</p> <p>Mesures déjà prise : 200 CPE, 2 000 AE, 1 500 AVS, 1 000 professeurs des écoles, 6 000 professeurs d'avenir (1-1-2013), 500 auxiliaires de prévention et de sécurité.</p>	<p>Accord de la FAEN avec les généralités énoncées par le Président de la République.</p>

LA RÉUSSITE POUR TOUS (groupe 1 de la concertation)

La priorité à l'école primaire

→ Affecter en priorité les moyens supplémentaires en personnels qui vont être créés dans les écoles maternelles et primaires en ciblant d'abord les territoires en difficulté.

→ Conforter l'identité de l'école maternelle en redéfinissant son rôle et ses missions ... en assurant une formation spécifique à tous les personnels qui y interviennent.

→ Développer la scolarisation à partir de deux ans ... en commençant dès la rentrée 2013 dans les territoires en difficulté.

→ Affecter plus de maîtres que de classes Cette mesure doit concerner en priorité les territoires en difficulté, bénéficier d'abord aux premiers niveaux d'enseignement – CP-CE1 – et être généralisée progressivement.

→ Intégrer l'aide personnalisée dans le temps scolaire et organiser l'accompagnement du travail personnel à l'école même, (suppression effective des devoirs à la maison).

→ L'enseignement d'une langue étrangère doit être

Je veux donner la priorité au primaire dès 2013.

Centrée sur les apprentissages premiers et notamment le langage oral.

Scolarisation des enfants de moins de 3 ans dès la rentrée 2013 dans les territoires en difficultés.

Mise en place d'une pédagogie nouvelle et de la mise en place du principe « plus de maîtres que de classes » dans les établissements qui en ont le plus besoin.

Je fais miennes vos propositions sur les devoirs qui doivent pouvoir être faits dans l'établissement plutôt qu'à la maison pour accompagner les enfants et rétablir l'égalité.

Revenir progressivement au taux d'accueil de 30 % à partir de la rentrée 2013.

A partir de la rentrée 2013.

A partir de la rentrée 2013.

Cette priorité doit également être budgétaire car les sommes consacrées par la France à ses écoliers sont nettement inférieures aux moyennes de l'OCDE.

Accord de la FAEN.

abordé dès le cours préparatoire. (maîtrise orale de la langue).

Un collège repositionné (p.35)

→ Pour passer de manière progressive du maître unique aux professeurs spécialisés, organiser un enseignement regroupé en champs disciplinaires à la fin de l'école primaire et au début du collège.

→ Redéfinir des cycles pouvant être situés sur les deux niveaux.

→ Faciliter les collaborations pédagogiques et les concertations communes, notamment par l'expérimentation de l'association d'un collège et des écoles de son secteur.

→ Dans le cadre de classes hétérogènes, multiplier et diversifier les supports, les approches et les méthodes pédagogiques, en vue de l'acquisition, par tous, du socle commun.

→ Moduler les emplois du temps en fonction du projet pédagogique, car des plages horaires longues sont plus pertinentes pour certaines activités. Envisager des emplois du temps plus souples et évolutifs.

→ Donner à tous les élèves de collège – et non sous une forme optionnelle – une culture économique, sociale et professionnelle, en l'inscrivant obligatoirement dans l'emploi du temps.

Je veux que soient facilitées les articulations entre les différents niveaux de la scolarité pour plus de continuité et moins de ruptures.

Le collège est une étape décisive. Son caractère unique est devenu une apparence pour ne pas dire un faux semblant.

Ce chantier demandera plus de temps. Je souhaite encourager l'autonomie des équipes pédagogiques et les initiatives locales. Il ne s'agit pas de remettre en cause le caractère national de notre éducation mais l'uniformité serait le contraire de l'égalité.

Je veux que sur l'ensemble de notre territoire, les enseignants, les chefs d'établissement puissent inventer de nouvelles méthodes, se fixer de nouveaux objectifs, élaborer de nouveaux instruments pédagogiques. Les collectivités locales doivent être

Il n'y aura pas de bivalence des enseignants.

Amélioration de l'articulation Ecole/collège à compter de la rentrée 2013. Le ministre veut encourager le travail en commun des enseignants de l'école et du collège.

Le collège ne doit être ni le simple prolongement de l'école primaire, ni seulement l'antichambre du lycée. Le collège est le cycle central de l'enseignement scolaire.

Nous sommes opposés à la constitution « d'écoles ou d'établissements du socle » regroupant un collège et les écoles d'un même secteur scolaire et à la création de conseils pédagogiques communs.

La suppression systématique, année après année, de toute forme de prise en charge différenciée des élèves a créé un collège uniforme responsable de l'échec du collège unique.

<p><u>Un nouveau socle commun (p.36)</u></p> <p>→ Réaffirmer la nécessité d'un programme obligatoire de culture et de compétences communes qui constitue l'engagement de la Nation à l'égard de tous ses citoyens et organiser les programmes d'enseignement pour atteindre les objectifs de celui-ci.</p> <p>→ Pratiquer, plutôt qu'une notation-sanction, une évaluation positive simple et lisible, valorisant les progrès, notamment en réformant le livret personnel de compétences (LPC) actuel. Diversifier les modalités de l'évaluation.</p> <p>→ Remplacer progressivement le redoublement, coûteux et inefficace, par d'autres modes de remédiation.</p> <p><u>Le lycée de la réussite (p.37)</u></p> <p>Enseignement professionnel</p> <p>→ Favoriser l'individualisation des parcours :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Proposer, parallèlement à la seconde professionnelle spécialisée, une seconde professionnelle de détermination qui permettra aux élèves de découvrir plusieurs spécialités avant d'arrêter leur projet d'orientation. 	<p>mieux associées.</p> <p>Le rôle du collège est d'assurer le socle commun des connaissances.</p> <p>Je fais miennes vos propositions sur la notation dont l'objet est d'indiquer un niveau plus que de sanctionner.</p> <p>Je fais miennes vos propositions sur les redoublements qui ne sont pas toujours utiles et doivent être limités.</p> <p>Sur le lycée, je veux insister sur la voie professionnelle. Ma volonté est de valoriser cet enseignement et les diplômes qu'il prépare depuis le CAP jusqu'aux formations post-bac.</p>	<p>Simplification du LPC. Modification de l'évaluation à la rentrée 2013.</p> <p>D'ici à la rentrée 2013.</p> <p>Le bac-pro doit pouvoir davantage déboucher sur les BTS et les DUT dès la rentrée 2013.</p>	<p>L'école de la République doit être véritablement l'école de tous, celle des élèves rencontrant des difficultés comme celle de ceux qui n'en n'ont pas, afin d'assurer la cohésion de la Nation. Pour ces derniers les programmes doivent aller bien au-delà du « socle commun ».</p> <p>La FAEN demande la suppression du LPC, caricature bureaucratique lourde et chronophage pour les enseignants sans aucun bénéfice pour les élèves.</p> <p>L'instauration de parcours diversifiés de scolarité et une plus grande modularité du temps passé dans chaque cycle permettraient de sortir de la seule alternative passage de classe ou redoublement.</p> <p>L'amélioration de l'orientation vers les formations professionnelles postule que soit améliorée la double adéquation : vœux des élèves/formations ouvertes et formations proposées/débouchés.</p> <p>L'orientation vers l'enseignement professionnel, à la fin du collège, est ignorée au mépris des élèves en souffrance parce qu'ils rejettent l'enseignement général</p>
---	---	--	---

<ul style="list-style-type: none"> - Reconnaître à l'élève un droit à la réorientation en réorganisant des passerelles et en mettant en place un véritable accompagnement individualisé. - Organiser la modularité des enseignements conduisant au baccalauréat professionnel. <p>→ Reconnaître la complémentarité entre les formations en apprentissage et les formations professionnelles sous statut scolaire. Développer au sein des lycées professionnels les formations en apprentissage.</p> <p>→ Mettre en place, dans le cadre du récent accord entre l'État et l'Association des Régions de France, une carte des formations professionnelles pilotée par la région.</p> <p>Lycée d'enseignement général et technologique</p> <p>→ Aller vers un allègement et une globalisation partielle et encadrée des horaires d'enseignement du lycée pour améliorer la qualité des apprentissages.</p> <p>→ Resserrer les liens entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur dans la perspective d'un continuum bac-3/bac+3.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Par la pédagogie : projets interdisciplinaires 	<p>Une réforme à mener rapidement : la complémentarité entre les formations en apprentissage et celles sous statut scolaire.</p> <p>Les régions prépareront la carte des formations en dialogue avec l'Etat.</p> <p>La réforme du lycée (d'enseignement général et technologique) réclamera plus de temps.</p>	<p>Renforcement des contacts entre l'Education nationale et les entreprises d'ici à la rentrée 2013.</p> <p>Le ministre s'interroge sur les 3 séries S, ES et L.</p> <p>La réforme du lycée interviendra plus tard. Elle s'inscrira dans le cadre bac-3/bac+3 et intégrera</p>	<p>Mise en place de véritables passerelles et de modules de remise à niveau entre les voies générales technologiques et professionnelles facilitant les réorientations ainsi que les poursuites d'études ou de formation.</p> <p>La décentralisation révèle des disparités dans les ressources des différentes collectivités ainsi que dans l'utilisation qu'elles en font. Nous sommes donc opposés à cette délégation totale aux régions.</p> <p>La diminution des horaires de la réforme Darcos s'est accompagnée d'une réduction des contenus d'enseignement et d'un abaissement des exigences.</p> <p>La question du bac est éludée dans le rapport mais la volonté de sa réforme transparaît dans les propos ministériels. Nous voulons le maintien d'un examen terminal.</p>
--	--	--	---

<p>(relance des TPE ...)</p> <ul style="list-style-type: none"> – Par l'orientation : généralisation du dispositif « admission post-bac ». <p><u>Un système éducatif mobilisé contre le décrochage (p.39)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> → Mettre en place systématiquement un référent dans les collèges et les lycées professionnels à fort taux de décrochage. → Responsabiliser l'ensemble de l'équipe éducative, notamment les enseignants, dans la lutte contre l'absentéisme. → Faire passer de 16 à 18 ans l'obligation de ne laisser aucun jeune sans solution. → Garantir un droit d'accès à la qualification et un « droit au retour » effectif pour tous ceux qui ont interrompu leurs études sans diplôme. <p><u>Une École qui aide chaque élève à trouver sa voie : un service public de l'orientation (p.40)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> → Dans le cadre du socle commun, mettre en place dès le collège une démarche éducative de construction et d'appropriation de l'orientation. → Associer davantage les parents aux choix d'orientation et prévoir systématiquement un 	<p>Je retiens votre proposition d'un référent dans les collèges et les lycées professionnels à fort taux d'absentéisme.</p> <p>Sans perdre de temps.</p> <p>L'objectif, c'est de passer d'une orientation subie souvent liée à l'origine sociale, à une orientation choisie débouchant à terme sur un métier.</p>	<p>les nécessaires évolutions du bac.</p>	<p>La lutte contre le décrochage et l'absentéisme passe par des équipes éducatives pluriprofessionnelles en nombre suffisant, stables et formées.</p> <p>Pourquoi pas mais pour quoi faire ?</p> <p>Cette stigmatisation des enseignants est indécente alors qu'on leur refuse une prise en charge des élèves par des moyens diversifiés.</p> <p>Nous sommes contre l'allongement à 18 ans de la scolarité obligatoire qui aurait pour conséquence d'obliger des élèves de plus de 16 ans qui n'aspirent qu'à quitter le système éducatif à rester au lycée.</p> <p>Dès la classe de 5^e une information complète doit être donnée aux élèves sur les cursus scolaires, les métiers et leurs débouchés.</p> <p>La FAEN demande la suppression du passage</p>
---	---	---	--

<p>dialogue et une médiation en cas de désaccord. Il convient à ce titre d'expérimenter la possibilité de laisser aux parents le « dernier mot » en matière d'orientation en fin de seconde (voire en fin de 3^e) et sur le redoublement à tous les niveaux de la scolarité.</p> <p>→ Instituer un service public régional de l'orientation pour mettre en réseau les différents dispositifs existants.</p> <p><u>Une éducation culturelle, artistique et scientifique pour tous (p.40)</u></p> <p>→ Prendre pleinement en compte la dimension culturelle dans chaque programme d'enseignement et dans le socle commun.</p> <p>→ Rendre possible des regroupements d'horaires pour offrir des plages plus longues d'éducation culturelle et de mise en œuvre de projets à l'initiative des équipes dans le cadre d'une coopération entre écoles et collèges.</p> <p>→ Affirmer le caractère complémentaire de l'éducation culturelle assurée par les enseignants dans le cadre des programmes avec le travail des partenaires intervenant dans et autour de l'École.</p>	<p>Ce sera le sens du service public régional de l'orientation qui coordonnera les dispositifs existants et qui proposera, lorsque c'est nécessaire, une deuxième chance.</p> <p>L'objectif est donc, pour la fin de la mandature, de généraliser les programmes d'éducation culturelle de la maternelle à la terminale.</p>	<p>Service public territorialisé de l'orientation mis en place à partir de la rentrée 2013.</p>	<p>automatique de classe rendant ainsi aux professeurs et aux conseils de classe leurs prérogatives découlant de décisions prises en collégialité.</p> <p>Nous sommes opposés à la décentralisation de l'orientation qui risque de favoriser l'apprentissage au détriment de l'enseignement professionnel sous statut scolaire.</p> <p>Nous demandons l'attribution d'une quotité horaire supérieure.</p> <p>Ce n'est que dans le cadre du volontariat ainsi que dans le respect de leurs statuts et de leurs obligations de service que l'adhésion des professeurs des disciplines artistiques sera obtenue.</p> <p>Nous sommes très attachés à ce que l'éducation culturelle et artistique reste dans le champ des enseignements obligatoires.</p>
---	--	---	--

**LES ÉLÈVES AU CŒUR DE LA
REFONDATION** (groupe 2 de la concertation)

Rénover l'espace éducatif (p 41)

- Prévoir un cahier des charges évolutif État/collectivités pour adapter les locaux et équipements afin de garantir une plus grande égalité entre les territoires.
- Mieux penser les espaces pédagogiques et éducatifs : par exemple, réserver une salle de référence à chaque division de 6^e et de 5^e.
- Ouverture des bibliothèques des écoles et des CDI toute la journée.
- Prévoir des lieux dédiés à l'accueil des parents et créer les conditions matérielles adéquates permettant aux enseignants de passer davantage de temps dans les établissements.
- Ouvrir l'École sur l'extérieur. Elle doit être un service public au service du public. Les moyens mis en place par les collectivités doivent pouvoir bénéficier au plus grand nombre.
- Développer les internats, notamment en collège et en lycée professionnel où ils font souvent défaut, et en faire, partout, de véritables lieux de réussite sur la base de projets éducatifs.

Globalement, de grosses dépenses supplémentaires en perspective pour les collectivités locales. Sont-elles d'accord pour les prendre en charge ?

Difficilement envisageables dans les petits établissements, surtout lorsqu'il n'y a pas un documentaliste à temps plein.

Nous sommes hostiles à l'allongement du temps de présence des enseignants dans les établissements car ils y seront sollicités pour d'autres activités et leur temps global de travail augmentera une nouvelle fois.

Attention ! l'ouverture sur l'extérieur augmenté les risques d'intrusion.

Des rythmes éducatifs adaptés et respectueux des besoins des enfants (p.42)

⇒ **la journée** :

- En primaire, le nombre d'heures de cours ne doit pas excéder 5h par jour, avec une pause méridienne d'1h30 minimum.
- Au collège, le nombre d'heures de cours par jour doit être limité à 5h en 6^e et 5^e, puis à 6h en 4^e et 3^e.
- En primaire et durant les deux premières années du collège, tous les enfants doivent être accueillis au moins jusqu'à 16h30, voire 17h. Au-delà des horaires d'enseignement, la journée doit comprendre d'une part, une aide au travail personnel et, d'autre part, des activités culturelles, artistiques et sportives.

⇒ **la semaine** :

- Augmenter à l'école primaire le nombre de jours de classe, par la mise en place d'une semaine de quatre jours et demi.

Réforme nécessaire. Dès 2013 la première étape.

L'allègement de la journée s'accompagnera de la mise en place d'un « temps éducatif complémentaire ». Les collectivités territoriales y seront associées dans le cadre des projets éducatifs territoriaux.

D'autres évolutions sont plus délicates comme l'organisation de la journée et de la semaine selon l'âge des enfants.

La semaine de 4 jours et demi doit pouvoir, après concertation être effective dès la rentrée 2013.

Aucun élève ne sera dehors avant 16 h 30.

Organisation du temps scolaire/temps éducatif sera mis en place à la rentrée 2013.

Mise en place de la semaine de 4 jours et demi à la rentrée 2013.

Le SNEP-FAEN est hostile à la semaine de 4 j et demi.

⇒ l'année :

- Peut être envisagé d'allonger d'une à deux semaines la durée de l'année scolaire.
- Envisager soit la suppression du zonage de certaines petites vacances soit le zonage de toutes les vacances.
- Au collège et au lycée, reconquérir le mois de juin, en réformant les procédures d'orientation et de passage des examens de manière à pouvoir retarder les conseils de classe à la fin du mois de juin.

→ Inscrire dans la loi les projets éducatifs locaux (PEL) et impliquer les ministères concernés dans leur mise en œuvre. Définir un cahier des charges national sur la base des expérimentations menées par de nombreuses collectivités.

→ Accompagner financièrement les collectivités dans la mise en œuvre de la réforme par la mise en place d'un fonds de compensation destiné à assurer l'égalité territoriale.

Une École inclusive pour la réussite des élèves en situation de handicap (p.43)

→ Respecter la loi de 2005, par la mise en place des conditions d'accueil, tout particulièrement l'accessibilité des locaux, l'adaptation des matériels

Le ministre n'ira pas plus loin sur les vacances mais il ne perd pas de vue l'objectif d'un passage à 38 semaines ou au moins d'une « reconquête » réelle du mois de juin.

Il y aura un lien de solidarité entre les collectivités locales.

Le système éducatif doit également s'adapter aux élèves en situation de handicap.

Nous refusons l'allongement de la durée du travail et donc la réduction des vacances scolaires d'été.

Le zonage des vacances de Noël paraît impossible et celui des vacances d'été testé au début des années 80 fut un fiasco.

Nous refusons le passage automatique de classe et demandons le remplacement des commissions d'appel par des examens d'appel.

C'est une véritable péréquation des ressources qu'il faut mettre en place.

Les objectifs de la loi du 11 février 2005 sont ambitieux mais les moyens n'ont pas suivi. Il est donc logique que le bilan de l'application de

<p>pédagogiques, l'utilisation d'outils numériques et l'équipement des infirmeries.</p> <p>→ Améliorer le projet personnalisé de scolarisation (PPS) de chaque élève en définissant clairement, en étroite association avec les parents, les conditions de scolarisation.</p> <p>→ Doter les personnels Auxiliaires de Vie Scolaire et Emplois Vie Scolaire d'une formation préalable à leur prise de fonction, d'un statut et d'un cadre professionnel stable.</p> <p>→ Rendre obligatoire, dans la formation initiale et continue de tous les personnels de l'éducation nationale, un module sur la scolarisation des élèves en situation de handicap.</p> <p><u>La santé des élèves (p.44)</u></p> <p>→ Renforcer la mission de dépistage et de suivi de la santé et renforcer la collaboration des services de l'éducation nationale avec ceux existant sur le territoire (PMI...).</p> <p>→ Assurer de bonnes conditions d'hygiène notamment dans les locaux sanitaires.</p> <p>→ Diminuer sensiblement le poids des cartables.</p>	<p>Je considère également comme essentielle la valorisation du métier des personnels qui accompagnent ces élèves.</p> <p>La formation des enseignants intégrera cette dimension.</p> <p>La santé scolaire a également son rôle à jouer pour dépister, informer, signaler.</p>		<p>cette loi soit mauvais.</p> <p>Les enseignants accueillant des élèves en situation de handicap doivent recevoir une formation adaptée et être accompagnés.</p> <p>Les AVS et EVS doivent être suffisamment formés. Ces postes doivent devenir un véritable métier doté d'un statut et d'un recrutement de personnels pérennes.</p> <p>La FAEN demande l'augmentation sensible du recrutement des infirmières et des médecins scolaires dont le sous-effectif actuel est alarmant. Pour cela la revalorisation de leurs carrières est indispensable.</p> <p>Il faut mieux former les équipes éducatives à la prévention. Développer le travail complémentaire des secteurs vie scolaire, social, médical, psychologique.</p>
---	---	--	--

→ Garantir aux familles en grande précarité l'accès à la restauration scolaire par l'apport d'une aide financière.

→ Promouvoir l'éducation à la santé en l'intégrant aux programmes scolaires. Appliquer les textes qui prévoient l'obligation d'une éducation à la sexualité.

La vie scolaire et l'éducation à la citoyenneté : pour un climat apaisé (p.45)

→ Faire systématiquement du projet de vie scolaire une dimension constitutive du projet d'école ou d'établissement.

→ Rédiger le règlement intérieur qui définit les droits et obligations de tous les acteurs de la communauté éducative à partir d'une charte nationale rappelant notamment les grands principes républicains.

→ Intégrer systématiquement au règlement intérieur le rappel et l'explication du principe de laïcité et des règles en découlant, ainsi que le refus des discriminations.

L'intégration dans les programmes scolaires est incompatible avec la réduction au socle commun minimal.

La FAEN demande une réduction de la taille des établissements (600 élèves maximum en collège et 1 000 en lycée).

Repose sur le seul CPE. Application impossible en l'état vu le manque de formation et de stabilité des personnels de vie scolaire.

Accord de la FAEN.
Faire participer les élèves à l'élaboration du règlement intérieur.

Redondant avec le point précédent.

<p>→ Assurer la sécurité et la prévention de la violence par le renforcement et la stabilisation de la présence d'adultes en nombre suffisant et formés dans les établissements.</p> <p>→ Réaffirmer la vocation pédagogique et éducative des sanctions ... en privilégiant, des mesures de réparation et de responsabilisation. S'assurer que l'exclusion n'intervienne qu'en dernier recours.</p> <p>→ Renforcer le rôle des instances représentatives (conseils de la vie lycéenne) et en expérimentant, au collège, la mise en place de conseils de la vie collégienne. Faire de l'heure de vie de classe, au collège comme au lycée, un véritable conseil de vie de classe.</p> <p>→ Développer des projets citoyens permettant l'acquisition de compétences civiques.</p>	<p>Tout commence par la sécurité. Des premières mesures ont été prises, comme la création des Assistants de Prévention et de sécurité (500) ou la mise en place d'une délégation ministérielle à la lutte contre les violences.</p>		<p>La FAEN rappelle que l'éradication de la violence constitue l'une des conditions essentielles de la réalisation de l'égalité des chances.</p> <p>Importance de la formation des délégués de classe et de la participation des élèves à l'élaboration du projet d'établissement.</p> <p>La FAEN rappelle l'importance de la vie scolaire dans l'acquisition de la citoyenneté et demande des mesures fortes pour qu'elle puisse remplir son rôle.</p>
<p><u>DES PERSONNELS FORMÉS ET RECONNUS</u> (groupe 4 de la concertation)</p> <p><u>Un métier qui s'apprend (p.46)</u></p> <p>→ Former l'ensemble des personnels au sein de la même structure les Ecoles Supérieures du Professorat et de l'Education (ESPE), avec une part de curriculum commun : principes de l'École républicaine et laïcité, éthique professionnelle ...</p>	<p>Un effort sans précédent de recrutement sera fait : dès janvier 2013, 6 000 emplois d'Avenir Professeur et dès la rentrée 2013 une rentrée progressive dans le métier.</p>	<p>Les personnels doivent être reconnus et valorisés.</p> <p>Mise en place des Ecoles Supérieures du professorat et de l'Education à la rentrée 2013.</p>	<p>La formation professionnelle doit fournir aux personnels les connaissances et outils dont ils auront besoin ainsi qu'un large échantillonnage de méthodes pédagogiques sans en privilégier aucune.</p> <p>Accord de la FAEN pour la création d'Ecoles de formation intégrées aux universités.</p> <p>RAPPEL: les curriculum communs ont rapidement été abandonnés dans les IUFM car d'une utilité très limitée.</p>

<p>Pour les professeurs, intégrer à la formation un enseignement de sciences humaines et sociales.</p> <ul style="list-style-type: none"> → Reconnaître la diversité des métiers (école maternelle, école élémentaire, collège, enseignement professionnel, lycée...), donc des exigences et des cursus au sein des formations. → Faire toute leur place à des praticiens en activité aux côtés des universitaires dans les équipes de formateurs des ESPE. → Assurer la simultanéité de la formation académique et professionnelle, dès la licence. Mettre le principe de l'alternance au cœur de la formation des personnels. → Renforcer les liens entre formation et recherche. → S'attacher à ce que le concours de recrutement, où qu'il se situe, permette d'identifier, au-delà de la mesure des compétences disciplinaires, la motivation, les qualités nécessaires au métier. → Rendre effective l'obligation de formation continue pour tous les enseignants. <p><u>Un métier qui s'exerce (p.47)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> → Reconnaître la dimension collective du métier (travail en équipe, échanges sur les pratiques ...) 	<p>Dans les prochains mois nous rétablirons une formation des maîtres. Les Ecoles Supérieures du Professorat et de l'Education ouvriront à la rentrée 2013.</p> <p>Nous allons faire du neuf autour de l'idée de professionnalisation à la fois dans les contenus et dans les modalités.</p> <p>Avec une prise en compte des spécificités comme l'Ecole maternelle.</p> <p>Amélioration des conditions d'entrée dans le métier.</p> <p>D'autres chantiers réclameront plus de temps. Il en va ainsi de la réflexion sur le métier d'enseignant.</p>	<p>Dès la rentrée 2013, des stagiaires n'auront que 6 heures de cours.</p> <p>Les personnels pédagogiques doivent être au centre de l'attention du ministère. La fracture avec l'administration doit être réduite.</p> <p>La formation sera professionnalisante.</p> <p>Le ministre reconnaît ne pas avoir les moyens de la relance de la formation continue.</p> <p>Les discussions concernant les évolutions du métier d'enseignant commenceront d'ici à la rentrée 2013.</p>	<p>Accord de la FAEN.</p> <p>Instaurer une alternance régulière entre l'établissement d'exercice et l'université pour lier intimement formations théorique et pratique.</p> <p>Préprofessionnalisation optionnelle proposée aux étudiants dès la première année de la licence.</p> <p>La FAEN préconise le passage du concours après la licence et en fin de M1 pour l'agrégation, suivi de 2 années de formation rémunérée (une pour les agrégés).</p> <p>La FAEN demande une formation continue ambitieuse et certifiante tout au long de la carrière.</p> <p>La FAEN rappelle son attachement à l'exercice réel de la liberté pédagogique des enseignants.</p>
---	---	---	---

<p>→ Rompre avec la rigidité des emplois du temps hebdomadaires en se donnant la possibilité de globaliser un certain nombre d'heures, dans une fourchette précise et négociée.</p> <p>→ Mettre en œuvre une véritable politique de ressources humaines (individualisation de la gestion et du suivi des personnels, développement de la médecine de prévention, protection juridique...).</p> <p>→ Développer la notion de parcours professionnel et concevoir des « carrières » diversifiées.</p> <p><u>Un métier qui s'évalue (p.47)</u></p> <p>→ Retrouver un équilibre et une clarification des rôles entre les deux évaluateurs (chef d'établissement et inspecteur) tout en réaffirmant la double fonction de l'évaluation : le contrôle et le conseil.</p> <p>→ Faire de l'évaluation un processus qui s'inscrit dans la durée, qui prend en compte le parcours professionnel, le travail en équipe, ainsi qu'une part d'autoévaluation.</p>		<p>Confier aux professeurs volontaires d'autres fonctions sans changement de corps et faire reconnaître ces autres fonctions.</p>	<p>La FAEN est attachée à l'attribution des promotions selon des critères objectifs traduits dans des barèmes.</p> <p>La FAEN demande le maintien, pour les professeurs du second degré de la double notation : administrative (/40) proposée par l'équipe de direction et pédagogique (/60) attribuée par un inspecteur après une inspection en situation.</p> <p>L'inspection y compris pour des personnels non enseignants doit être réalisée dans un esprit de dialogue et de conseil, à rythme régulier.</p>
<p><u>UN SYSTEME EDUCATIF EFFICACE ET JUSTE</u> (groupe 3 de la concertation)</p> <p><u>Un partenariat parents-École</u></p>			<p>Les parents sont les premiers responsables de l'éducation de leurs enfants et doivent donc leur apprendre les règles de vie en société, la citoyenneté, le respect des personnes et des biens.</p>

redynamisé (p.48)

- Améliorer l'accueil, en instituant, à l'entrée en primaire, collège et lycée, une prérentrée des parents. Accorder une attention particulière aux parents qui sont les plus éloignés de l'institution scolaire.
- Organiser une campagne nationale annuelle d'incitation au vote aux élections de parents dans les conseils d'école et d'administration.
- Créer un statut des parents délégués (droit à l'information, organisation des conseils et réunions à des horaires compatibles avec leurs obligations professionnelles, salles dédiées).
- Introduire, dans la formation des enseignants, un module théorique et pratique « travailler avec les parents ».

Le numérique, une priorité pour la réussite **(p. 49)**

- Inscrire dans la loi l'éducation aux médias et à l'information ... au même rang que les apprentissages fondamentaux.
- Mettre en place un plan « numérique au primaire » renforçant les équipements, les usages, l'innovation et la formation des enseignants pour la

Je demande au Gouvernement de prendre rapidement des initiatives pour donner à ce que l'on appelle l'éducation la dimension qui doit être la sienne.

En 2013, lancement de « l'ambition numérique »

Lancement de la « grande ambition numérique à la rentrée 2013.

Ces règles doivent également être rappelées et appliquées à l'Ecole. Cette contribution du système éducatif à l'éducation des jeunes doit être fixée dans un cadrage national. Les personnels n'étant pas les auxiliaires des parents obéissant à leurs ordres.

Les parents sont donc des partenaires privilégiés de l'Ecole. Mais ce partenariat doit être exigeant en ce qui concerne le respect de leurs obligations.

Si tout devient prioritaire plus rien ne l'est.

Il faut assurer un plein accès aux ressources numériques à tous les élèves et professeurs dans l'enceinte de l'établissement.

<p>réussite de tous les élèves.</p> <ul style="list-style-type: none"> → Former les personnels d'enseignement et d'éducation et l'ensemble des personnels d'encadrement aux usages pédagogiques du numérique et intégrer cette dimension aux concours de recrutement. → Encourager l'autonomie et la créativité des enseignants dans la production des ressources et mettre à disposition de l'ensemble des acteurs des ressources pédagogiques. Mettre en place des structures d'essaimage de l'innovation. → Mettre en place une politique publique de recherche dans le cadre des applications pédagogiques du numérique en associant éditeurs, chercheurs et pédagogues. → Pour combattre les risques de fracture numérique, élaborer une carte d'aménagement territorial numérique. <p><u>Justice entre les territoires : une nouvelle approche de l'éducation prioritaire (p.50)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> → Attribuer les moyens aux écoles et aux établissements en fonction des caractéristiques sociales du public accueilli, dans le cadre de leur contrat d'objectifs et de leur projet. 	<p>Je lui donnerai les moyens de se déployer et de réussir.</p> <p>Je préconise une autre approche, celle de « l'aide personnalisée » aux établissements. Il s'agira de différencier, dans le cadre de leur contrat d'objectifs les moyens des établissements en fonction de leurs spécificités territoriales, scolaires et sociales.</p>	<p>Constat douloureux de la cour des comptes : les injustices territoriales n'ont pas été réduites. Concentrer les moyens sur ceux qui en ont le plus besoin dès la rentrée</p>	<p>Laisser aux professeurs le libre choix des méthodes pédagogiques d'apprentissage. Le numérique n'est qu'un outil. Il faut apprendre aux élèves à faire le tri entre les informations de sources diverses et à structurer ces savoirs.</p> <p>Nous demandons la création d'une indemnité d'équipement destinée à l'achat de différents matériels, consommables, accès internet.</p> <p>Il est indispensable de prendre en compte les nombreux problèmes de maintenance à partir d'un cahier des charges national.</p> <p>Nous attendons de voir les propositions concrètes qui seront faites.</p>
---	---	---	---

<p>→ Favoriser la mixité sociale et scolaire dans les établissements en rétablissant une sectorisation du recrutement des élèves. Homogénéiser l'offre scolaire et repenser, le cas échéant, la localisation des établissements.</p> <p>→ Affecter dans les territoires en difficulté des enseignants expérimentés et, si possible, volontaires. Encourager ce volontariat et garantir une plus grande stabilité des équipes en octroyant de meilleures conditions de travail.</p> <p><u>Une gouvernance renouvelée (p. 51)</u></p> <p>→ Dans chaque établissement, une partie de la dotation doit pouvoir servir aux initiatives des équipes éducatives pour leur permettre de conduire, dans le cadre de leur autonomie, des projets adaptés aux besoins des élèves.</p> <p>→ Pour mieux reconnaître la place des collectivités territoriales, élargir l'actuel contrat d'objectifs, passé jusque-là entre le recteur et les établissements du second degré, pour aller vers un contrat pluri-annuel d'objectifs et de moyens tripartite.</p> <p>→ Définir enfin un véritable statut des directeurs d'école et leur donner les moyens pour qu'ils puissent accomplir l'ensemble de leurs missions.</p> <p>→ Réformer le conseil territorial de l'éducation nationale pour en faire le lieu institutionnel</p>	<p>Je propose d'affecter dans les territoires en difficulté des enseignants expérimentés, sur la base du volontariat et de garantir une plus grande stabilité des équipes quitte à accorder de meilleures conditions de travail.</p> <p>Sans perdre de temps, définition d'une gouvernance plus collégiale.</p>	<p>2013. Le ministre reviendra sur l'assouplissement de la carte scolaire.</p>	<p>La déssectorisation est un frein à l'égalité des territoires. Des établissements « ghetto » apparaissent.</p> <p>Oui, mais pour cela il faut également leur donner une meilleure rémunération et/ou améliorer leurs déroulements de carrière.</p> <p>Les avis et votes des Conseils d'administration ne sont pas suffisamment pris en compte. Ils fonctionnent trop souvent comme de simples chambres d'enregistrement.</p> <p>De nombreux problèmes de fonctionnement des Conseils pédagogiques sont également observés.</p> <p>Avant sa mise en œuvre, le projet de contrat d'objectif doit être voté par le Conseil d'Administration.</p> <p>La FAEN demande une spécialisation « direction » dont les missions et le cadre d'exercice seront clairement définis. Le directeur ne doit pas être un supérieur hiérarchique des autres professeurs des</p>
--	---	--	--

<p>d'échange entre le ministère de l'éducation nationale et les collectivités.</p> <ul style="list-style-type: none"> → Redéfinir les missions et les méthodes de travail des instances locales de concertation (CDEN et CAEN) pour qu'elles deviennent de véritables espaces de dialogue (éducation nationale, collectivités territoriales, parents d'élèves). → Créer par la loi une instance auprès du ministre chargée de proposer et de coordonner le socle et les programmes. Cette instance aura aussi pour mission de labelliser les manuels scolaires. Elle associera des scientifiques, des experts de l'éducation nationale et des enseignants. → Renforcer les missions des corps territoriaux d'inspection en matière d'animation pédagogique. Leur nombre devrait être augmenté. <p><u>Une évaluation de l'École recrédibilisée</u></p> <ul style="list-style-type: none"> → Créer une instance indépendante qui contribuera à rendre lisible et transparent l'ensemble du processus d'évaluation. → Disposer, en complément des évaluations internationales, d'évaluations régulières et suivies des acquis des élèves au niveau national. → Mettre à disposition des enseignants une banque d'exercices d'évaluation en ligne pour les aider dans le suivi des progrès de leurs élèves. 	<p>La mise en place des instances légitimes pour réfléchir sur les programmes et pour évaluer notre Ecole.</p>	<p>Dans la loi, recréer un conseil national des programmes</p>	<p>écoles</p> <p>Les différents conseils ne doivent pas seulement être des lieux d'échange. Leurs avis et leurs votes doivent être pris en compte</p> <p>Accord de la FAEN</p> <p>Il existe déjà une structure capable de réaliser cette tâche : le Haut Conseil de l'Education.</p> <p>Inutile d'empiler les structures. Les corps d'inspection ont actuellement la charge de l'évaluation des politiques éducatives.</p> <p>Dans un souci de transparence, tous les rapports de l'IGEN et de l'IGAEN doivent être rendus publics.</p>
--	--	--	---

